

Cession de terrain au profit du SDIS Boulevard François Mitterrand pour l'implantation d'un centre de secours principal

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le Conseil d'administration du SDIS a adopté, en 2006, le schéma directeur de sa nouvelle organisation opérationnelle. Celui-ci prévoit pour assurer la couverture des risques de l'agglomération de Besançon, la création, en simultané, de deux centres de secours principaux en lieu et place du centre actuel situé avenue Louise Michel.

Un centre est envisagé sur le Nord-Est de l'agglomération, le second à proximité du centre de Besançon en vue d'assurer la défense de la boucle mais aussi des quartiers du Sud et du Sud-Ouest de la commune.

Par courrier du 4 juillet 2006, le SDIS a sollicité la commune afin qu'elle lui propose un site susceptible d'accueillir le second centre.

Après recherche, le SDIS et la commune se sont mis d'accord sur la cession d'un terrain à prendre dans la parcelle communale sise avenue François Mitterrand, cadastrée section DT n° 14 et classée en zone UG du PLU.

Les modalités de la transaction envisagée sont les suivantes :

- cession à l'euro symbolique, au profit du SDIS d'une surface d'environ 18 800 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section DT n° 14,

- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur,

- intégration dans l'acte de vente à venir d'une clause de rétrocession prévoyant qu'en cas d'abandon par l'acquéreur de sa mission de service public sur le site vendu, celui-ci (terrain + construction) sera alors rétrocédé par le SDIS au profit de la Ville de Besançon à l'euro symbolique. La commune se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser ladite rétrocession.

Un procès-verbal de délimitation parcellaire en cours d'élaboration précisera prochainement la surface exacte à céder.

Ce terrain est inscrit à l'inventaire comptable sous le numéro BAT-B 34430 pour une valeur de 7 165,10 €.

Enfin, il est précisé que le conseil communautaire de la CAGB, lors de sa séance du 22 février 2008, a accepté de prendre en charge le financement du plateformage des terrains d'assiette du futur centre de secours.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette cession aux conditions ci-dessus énoncées,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«M. Jean ROSSELOT : Vous n'avez pas quelques, comment dire, pincements au cœur de voir cette déforestation boulevard Mitterrand ? Là aussi j'essaie d'être constructif mais il y avait une possibilité entre la rue de Dole et le boulevard Clemenceau et le terrain était plat. Là ce n'est pas l'endroit idéal si les véhicules doivent sortir aux heures de pointe et tout... plus ce que je venais de dire à savoir cette déforestation et le nivellement de ce site ondulé, somme toute sympathique, je serais à la place d'Éric ALAUZET je serais malheureux (réactions).

M. LE MAIRE : Je vais vous dire Monsieur ROSSELOT que je n'ai aucun regret pour plusieurs raisons, c'est que moi qui suis né à Besançon, je peux vous dire que sur ce terrain-là il y a une cinquantaine d'années il n'y avait aucun arbre. C'était le terrain d'entraînement des chars. Donc tous les

arbres qui sont là sont des arbres sans aucune valeur qui ont au maximum une trentaine d'années. Ce qui m'intéresse beaucoup plus c'est la qualité des secours qui sont apportés aux Bisontines et aux Bisontins victimes d'incendie. Le lieu n'a pas été choisi par le Maire de Besançon mais par le Service Départemental d'Incendie et de Secours qui en a expertisé plusieurs dont ceux dont vous parlez. Il faut savoir qu'il avait été envisagé d'être sur le secteur beaucoup plat que vous évoquez mais il y avait des difficultés d'accès, enfin de dégagement vers le centre-ville, c'était beaucoup plus compliqué. De plus l'intérêt de cette situation-là c'est que les terrains nous appartiennent et cela permettra d'aller très vite, ce que le Président du Conseil Général souhaite, et ces terrains se situent sur une voie qui permet de dégager très rapidement vers l'Ouest de Besançon. Vous savez que ce centre de secours défend aussi l'Ouest de Besançon et que partir de la rue Clemenceau pour passer près des Sapins pour rejoindre la rue de Dole, c'est beaucoup plus long que de prendre la 2 x 2 voies du boulevard Allende.

Éric me glisse à l'oreille qu'un corridor va permettre de rejoindre la forêt, donc ce n'est pas totalement déforesté et que d'autre part ces arbres n'ont aucune valeur puisqu'il y a 30 ans c'était un terrain de manœuvres, à l'époque ce devait être le 4^{ème} Régiment de Hussards, il y avait des chars AMX qui étaient là et nous n'avons fait que répondre à la demande du Colonel et du Président du SDIS, Claude JEANNEROT, qui voulaient absolument, et on ne peut que les en féliciter, trouver rapidement des lieux pour implanter des casernes modernes dont nous avons besoin pour défendre le centre-ville. Deux casernes sont donc prévues, une sur l'Est de Besançon près des Andiers à Thise qui défendra tout l'Est et le Nord-Est de Besançon et celle-ci qui défendra l'Ouest et aussi le centre-ville. Vous voyez très bien où est située la caserne, quelques minutes après vous êtes au centre de la ville et c'était capital. Et puis il faut aller vite parce que les conditions de travail du personnel n'étaient pas bonnes. Des études très précises ont été faites, les pompiers ont mesuré les temps d'intervention pour aller dans tous les lieux de la ville en fonction des heures, cela a été fait de façon très très précise et c'est ce lieu-là qu'ils ont retenu. Nous avons souhaité répondre favorablement à cette demande, ce qui nous permettra d'ailleurs dans quelque temps de réfléchir à un beau projet urbain sur le site de Louise Michel lorsque l'actuelle caserne sera démolie.

M. Éric ALAUZET : Il n'est pas exclu qu'un jour ou l'autre Jean ROSSELOT arrive à me prendre en défaut. Sur cette affaire-là, j'avais deux solutions : soit me coucher devant le bureau du Maire, soit préserver un corridor écologique, c'est-à-dire une large bande qui permettra de relier la colline effectivement à un couloir écologique qu'on a inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme, Michel LOYAT pourra en parler, qui ira depuis cette zone, du Fort de Rosemont jusqu'à la forêt de Chailluz en dessinant un arc de cercle».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.